

Date 21 février 2025

L'OPT-NC et la Douane renforcent leur coopération pour un service postal plus performant au service des clients

Ce vendredi 21 février 2025, Thomas DE DECKKER, directeur général de l'OPT-NC et Florian COLAS, directeur des douanes de Nouvelle-Calédonie, ont signé une convention visant à mettre en œuvre plusieurs axes de coopération entre les deux entités.



Florian COLAS, directeur des douanes de Nouvelle-Calédonie et Thomas DE DECKKER, directeur général de l'OPT-NC

Cette collaboration vise à optimiser le traitement et le dédouanement des colis et courriers internationaux, garantissant ainsi une meilleure fluidité des échanges et une expérience améliorée pour les clients. Elle repose sur deux axes :

La mise à disposition de locaux dédiés aux douanes.

Afin de fluidifier le processus de contrôle, l'OPT-NC accueille les agents des douanes au sein du Centre de Traitement Postal de Nouméa. Cette proximité immédiate avec les opérations de tri et de vérification permet un gain de temps significatif dans le traitement des colis et courriers internationaux.

L'OPT-NC met à leur disposition :

- Quatre bureaux dédiés,
- Un espace de stockage sécurisé pour les marchandises,
- Un accès aux infrastructures du site (parking, cafétéria, équipements informatiques connectés aux applications métier).

Un cadre réglementaire clair et structuré.

Cette convention formalise les responsabilités de chaque acteur conformément aux réglementations en vigueur, notamment celles de l'Union postale universelle (UPU), du Code des douanes de Nouvelle-Calédonie et du Code des postes et télécommunications.

L'OPT-NC assure le tri des envois et le pré-dédouanement, tandis que la Douane veille au contrôle et à la conformité des marchandises, garantissant ainsi un cadre sécurisé et transparent.

Cette coopération vise à accélérer les formalités douanières, réduisant ainsi les délais de traitement des colis et courriers internationaux. En facilitant le travail des douanes, elle garantit une meilleure fluidité des échanges et un service plus rapide pour les clients.

En conjuguant leurs expertises, les deux institutions affirment leur engagement à offrir un service public plus rapide, sécurisé et performant, au bénéfice des clients et des acteurs économiques du territoire.

👉 Pour des informations plus détaillées sur cette collaboration, vous pouvez consulter la section dédiée au dédouanement des colis sur le site de l'OPT-NC : [Dédouaner mon colis | OPT-NC](#)

Balise

> Les 50 agents du centre traitent à ce jour environ 2 tonnes de courrier et colis par jour ; ce qui représente plus de 40 000 lettres et colis par jour.

> A noter que **80 % du trafic provient de métropole et 80 % de l'export est destiné à la France** métropolitaine.

> **Plus de 250 colis sont taxés par jour** au sein du CTP.

Sur l'année 2024, les encaissements de droits de douane sont d'environ 3,2 millions par mois entre janvier et novembre et atteignent 4,7 millions en décembre 2024.

Rôle des acteurs dans le processus de dédouanement

> **L'OPT-NC** assure le tri et la présentation des envois à la douane, ainsi que leur dédouanement.

> **La Douane** réalise les contrôles nécessaires à la prévention et à la répression des infractions douanières.

> **La Paierie de Nouvelle-Calédonie** est chargée du recouvrement des droits et taxes associés.

Contact presse**Camille DUMARTY**

Direction générale

26 82 38 – 82 77 67

camille.dumarty@opt.nc